5 Conclusion :

5-1. Transmission des formes et organisation du territoire (cartes 35, 36, 37, 38).

L'intérêt de l'étude du finage de Saint-Martin-du-Mont tient à la nature héritée de l'information. À la différence des secteurs de plaine, comme la vallée des Tilles[1], mais à la différence aussi des forêts du Châtillonais[2] où les parcellaires antiques sont conservés à l'état de structures reliques, cette commune du plateau de Langres ne révèle pas, en dehors de quelques fouilles effectuées avant 1940 par des érudits locaux[3], d'informations archéologiques directement exploitables. Il faut donc ici, étudier l'organisation du parcellaire pour repérer un héritage et une transmission.

Depuis au moins le XIIe s, le territoire paraît être le lieu d'une assez grande dispersion de l'habitat, entre villages, hameaux et granges, avec une mobilité très forte puisque certains lieux occupés mentionnés dans différentes archives disparaissent (Cf. Tableau 1). C'est la prise en compte de cette mobilité, jointe au hasard de la découverte de structures dans le Bois de Cestres qui a conduit à l'identification, puis à la fouille, d'une borde disparue (« G1 »), correspondant peut-être à l'un des noms mentionnés dans les archives de Saint-Seine (Cf. 4-2-3. « Les voies de communication, La desserte du site G1 »).

Dans une telle configuration, la position du site abandonné du bois de Cestres[4] se comprend ainsi : il avait été installé aux confins du finage, dans une zone intermédiaire assurant un rôle démographique, donc social et économique de zone tampon (carte 35). Cette zone, qui sur l'*ager* correspond à peu près à la zone des parcelles massives (Cf. Cartes 19 et 20), absorbait dans le contexte technico-économique des agricultures pré-industrielles, les flux démographiques, constituant ainsi une sorte de réserve territoriale. Lors des reflux démographiques, elle se trouvait dès lors abandonnée. Elle s'enfrichait alors, plus ou moins rapidement , devenait une fruticée plus ou moins dense ; peut-être même, elle avait le temps, selon les conditions édaphiques, de devenir ou redevenir un bois plus ou moins ouvert. Restant toujours desservie par des chemins, elle pouvait également rester à l'état de pelouse plus ou moins pâturée, terre « vague », « vaine », « paquîs » du cadastre napoléonien. Puis à l'occasion d'un nouveau flux démographique , elle se trouvait à nouveau défrichée et re-

---

[1] Mélanie Foucault. 2003. Dynamique d'un corridor « fluviaire » sur la commune des Maillys (Côte-d'Or). Études rurales - 3/4 (n° 167-168). page 227 à 245
G. Chouquer 2009, Archéogéographie des trames planimétriques en Côte-d'Or, dans *Carte Archéologique de la Gaule, 21 Côte-d'Or* , à paraître en 2009.
Chouquer G. 2006. La morphologie agraire et les paysages de la plaine des Tilles et de l'Ouche (Côte-d'Or), dans G. Chouquer (dir), *Les formes du paysage, I*, Errance, Paris 1996, p. 32-48.
Vigneau Th. 1997. Initiation aux techniques de carto- et de photo-interprétation appliquées à l'étude archéomorphologique du paysage sur les communes de Genlis et de Magny-sur-Tille (Côte d'Or). D.E.S.S. « Méthodes Scientifiques et Techniques en Archéologie ». Université de Bourgogne, Centre des Sciences de la Terre. Dijon. 53 pages.

[2] Pautrat Y., Goguey D. 2004. Etat actuel des connaissances sur les sites archéologiques forestiers du Châtillonnais : l'exemple des parcellaires. La mémoire des forêts, Acte du Colloque Forêt, Archéologie et Environnement. Campus de l'Office National des Forêts, à Velaine-en-Haye. 14-16 décembre 2004. Office National des Forêts ; Direction Régionale des Affaires Culturelles ; Institut National de la Recherche Agronomique éditeur. Pages 245/253.

[3] Porcherot, Grémaud, …. et publiés en général dans les mémoires de la Commission Archéologique de la Côte d'Or CACO. Bibliothéque municipale de Dijon.

[4] Dont l'exploration est à l'origine de ce travail.

utilisée comme ce fut le cas après 1750 se trouvant ainsi inscrite dans la longue histoire de l'évolution de l'occupation et de l'usage du sol. Les clairières intra-forestières, situées dans la première rangée de parcelles forestières (parcelles 1 à 7. Carte 35) connaissant probablement la même évolution (photo 22), en témoignent toujours actuellement.

Photo 22. « Chaumots » en cours de fermeture en parcelle 5 (carte 8).

Cette clairière encore ouverte en 2008, située en parcelle 5 du bois de Cestres, est desservie directement par un chemin venant de Froideville. Proches de la plaine actuelle, ces clairières[5] *apparaissaient encore nombreuses à l'observation de la mission aérienne de 1953*[6] *et devait être encore plus développées au XIXe siècle comme le montre la présence attestée de Gentiana lutea L. alors récoltée*[7] *en bois de Cestres. Il s'agît d'anciens pâquis abandonnés en cours de fermeture lente. Bien que ces sites soient des habitats étroitement associés à la forêt, leur origine est tout à la fois*

[5] ONF Cellule d'expertises naturalistes. 2003. Synthèse des études et travaux réalisés sur les forêts et les habitats associés. Programme LIFE « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire ». Les habitats intra-forestiers et les espèces associées, page 44 et suivantes. Office National des Forêts. Dijon

[6] Mission Semur-Saint Seine 2922 3022. Cliché N^0 99, 100.

[7] Registre de délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Martin-du-Mont. Archives Départementales de la Côte d'OR (ADCO E DEP 562-1).

anthropique et édaphique. De notre point de vue, le « Chaumôt » de la parcelle 5 est un site archéologique[8].

Carte 35. Estimation hypothétique de la zone tampon au Nord-Ouest du site « G1 ».

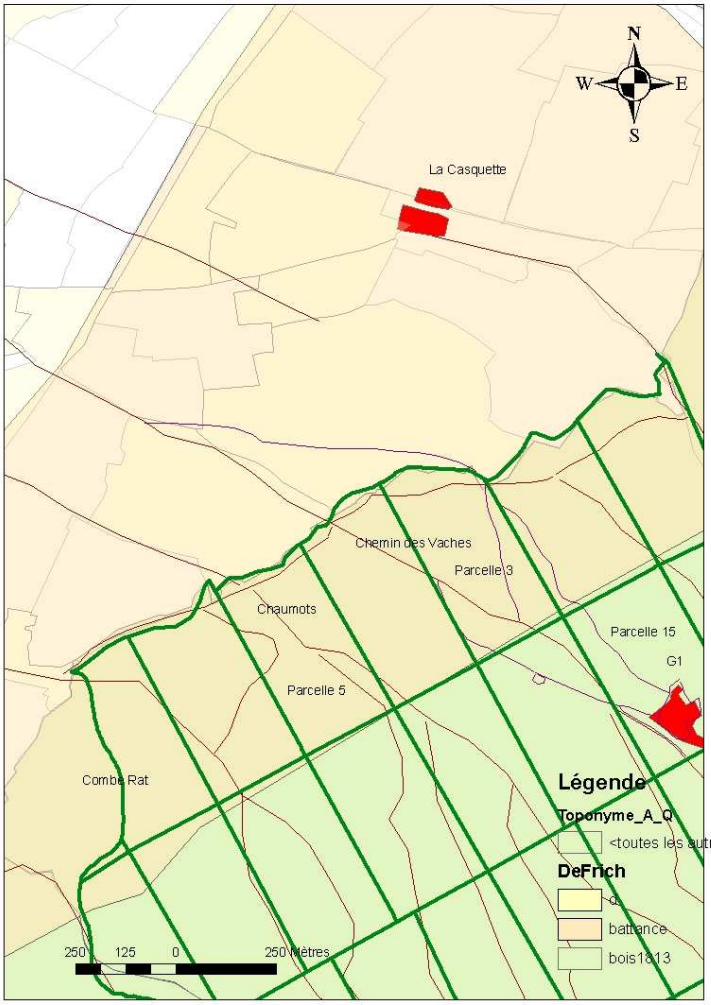

(« d » correspond aux défrichements de la seconde moitié du XVIIIE siècle)

La mise en relation par superposition du cadastre napoléonien et du parcellaire de culture actuel montre une sorte de « permanence » de l'orientation des tracés parcellaires. Une première observation indique que les plus stables sont ceux qui constituent les cadres

[8] Déléage A. 1942. Cité dans ONF Cellule d'expertises naturalistes. 2003. « Les collines calcaires se prêtaient particulièrement pour peu que l'écobuage et le pacage jouassent leur rôle, à la dégradation de la foret de Hêtre ou de Chêne en une lande à buis, puis en un pré-lande et finalement en une pelouse à brome dressé ». ONF. Page 45 A. Deléage considère qu'il s'agit de milieux régressifs. Or il existe deux types de « Chaumôts », les stables et les instables, dont l'origine est aussi à chercher dans les conditions édaphiques.

directeurs d'autres plus labiles[9] : la conservation des grandes orientations parcellaires s'expliquant par des processus dynamiques de transmission au cours de l'histoire. Chaque génération a dû réinterpréter les héritages des périodes antérieures pour réaliser ses propres objectifs, essayant d'en tirer parti au mieux pour en vivre, toujours en fonction du contexte technico-économique et socio-juridique du moment[10]. Chaque génération a conservé ce qui lui était le plus favorable pour réaliser ses objectifs, ou alors a du s'accommoder de ce qui aurait nécessité des interventions physiques conséquentes ou économiquement impossibles à réaliser, la constante étant toujours la recherche de coûts d'intervention minimaux. Ainsi, à Saint-Martin, la réorganisation foncière des années 1960, familièrement nommée remembrement, et dont l'origine se trouve dans des réajustements fonciers rendus nécessaires par les décalages intervenus au fil du temps entre formes parcellaires et fonctions, a contribué probablement inconsciemment à fixer certaines orientations très anciennes.

La carte de l'analyse du parcellaire de la commune, et plus particulièrement du parcellaire de 1813, a permis de mettre en évidence une structuration territoriale globale qui n'entretient pas de dépendance directe avec la plupart des lieux habités, mais qui dispose au contraire d'une organisation propre, de type coaxial. Cette organisation paraît liée aux principales voies, d'origine antique, traversant le finage dans le sens nord-sud, et qui ne desservent pas l'habitat principal de Saint-Martin. Dans le détail, cette structuration est créatrice de très fortes régularités du parcellaire (Cf. photo 20 et carte 29 et 30).

Ainsi, dans la partie centrale du finage, l'orientation nord-sud du parcellaire s'est trouvée confortée (carte 36). La trame radio-quadrillée y a été régularisée et reprise par le géomètre en systématisant les deux axes antiques V1 (T1) et V2 (T2) , (Cf. carte 26), lesquels avaient déjà été réactualisés à l'époque médiévale pour dessiner la structure agraire sur Bordes Pillot (Cf. carte 32).
V1 et V2 constituent donc toujours actuellement des éléments morphogènes. On peut donc admettre que les deux axes sont un des déterminants forts de la construction du parcellaire en bandes. Le même processus de transmission à joué pour le réseau parcellaire « en corridor » résultant de l'hybridation des paléochenaux, constitués par le réseau hydrographique fossile, würmien de la combe Rat (Cf. Carte 33), avec le parcellaire.

[9] On dit de quelque chose qu'elle est labile dans le cas où il est possible qu'elle se transforme ou qu'elle disparaisse

[10] Sigaut F., 1981. Pourquoi les géographes s'intéressent-ils à tout sauf aux techniques ?. L'espace géographique. N°4/81. Doin Ed. *Pages 291/293.*

Carte 36. La transmission des formes dans la partie est et centrale du finage.

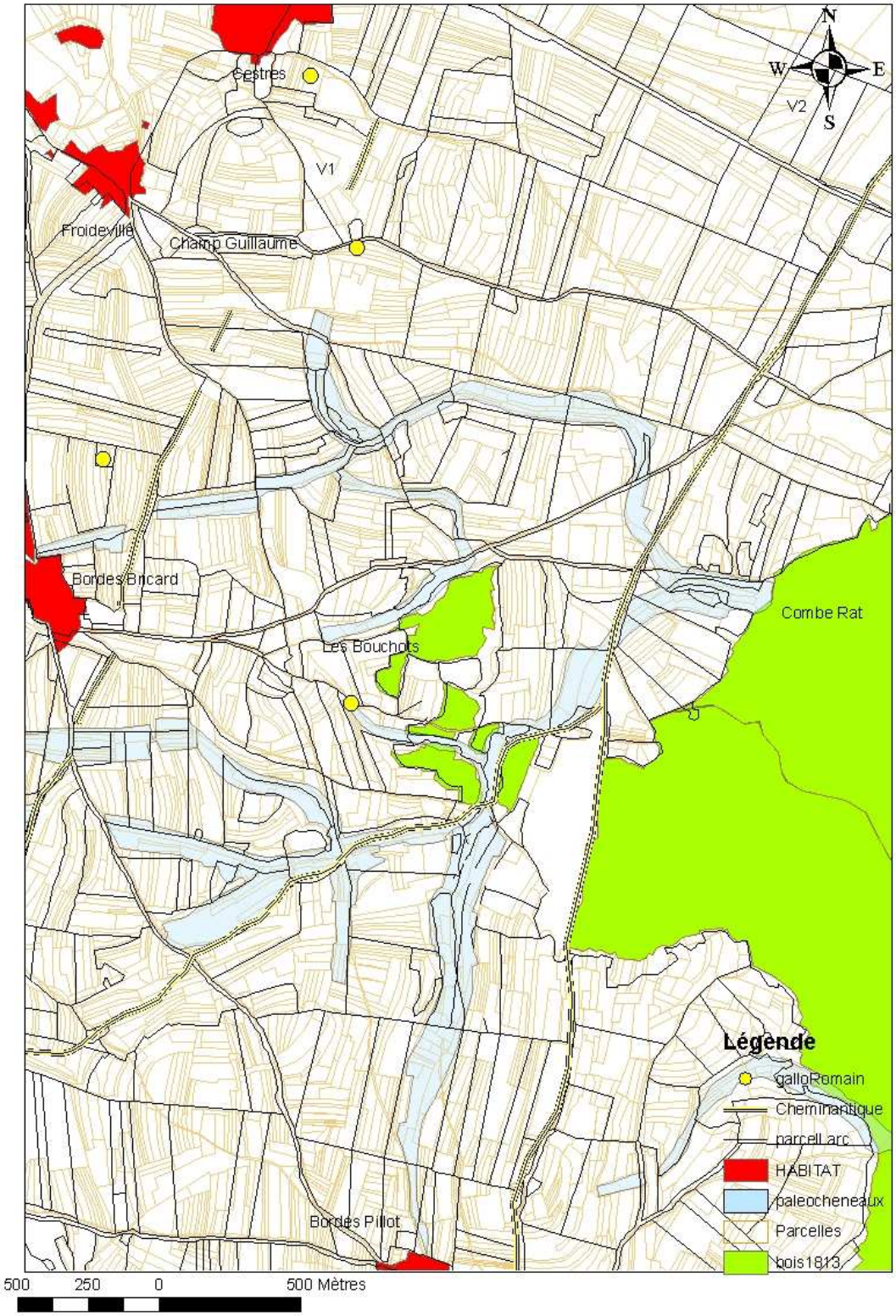

Le parcellaire actuel de l'ouest du finage (carte 37) est structuré par deux autres axes antiques de moindre importance, orientés nord-ouest/sud-est. Un peu à l'écart, surplombant la vallée de l'Ougne, et datant du début de l'époque moderne, se trouvent les deux fermes de Champcourt (photo 18). A leur création et pourtant proche, l'axe V3 n'a joué aucun rôle dans leur positionnement (Cf. 4-2-4 Un espace à part. Carte 25). Ces deux fermes sont directement reliées à l'abbaye de Saint-Seine, dont elles dépendent. Le chemin qui les relie à Saint-Seine est toujours actif, goudronné, et passe par la vallée en ignorant Saint-Martin. Néanmoins, le parcellaire massif qui s'est alors installé lors de la création des fermes, probablement après des défrichements, s'appuie sur les deux axes V3 et V4[11] qui lui sont antérieurs. Cette contrée[12] qui relève actuellement du finage de Saint Martin-du Mont, aurait très bien pu, à la révolution, être dévolue au finage de Saint Seine sans pour autant déroger à la cohérence territoriale de Saint Martin-du-Mont.

Carte 37. La transmission des formes : l'ouest du finage

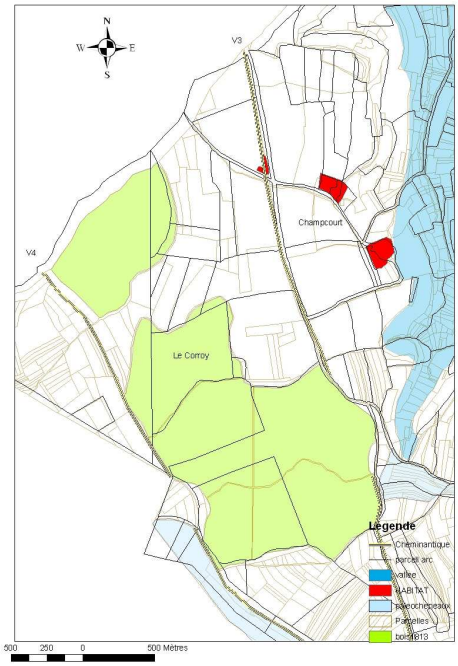

L'organisation du finage de Saint-Martin-du-Mont est donc un héritage. Il s'agit très probablement d'une construction médiévale et moderne adossée à une potentialité antique. Il y a de fortes chances pour que plusieurs des axes structurant la forme radiale ou/et quadrillée du parcellaire, renvoient à des états très anciens, à des potentialités un jour inscrites dans le sol et qui ont été réactualisées lors des aménagements médiévaux et actuel. Tout s'est construit lentement sur deux millénaires, le résultat émergent étant cette régularité que nous observons actuellement. Le remembrement, dernier aménagement foncier en date, n'est en rien une rupture quand on le considère, du moins à Sain- Martin, sous l'angle de la durée. Il a renforcé la trame de bandes coaxiales qui organise le centre du territoire en

[11] Des fouilles menées dans les années 1920 par un érudit local, M Grémaud, ont montré le caractère antique de ce tracé. (Mémoire de la commission des antiquités de la Côte d'Or. Tome XXI, Fasc. III/IV. 1937-1939. Dijon.
[12] Dite « du Corroy ». Selon G. Taverdet le toponyme indiquerait un lieu ayant bénéficié d'amendement marneux.

s'appuyant sur la trame pré-existante. Il apparaît ainsi comme un épisode ne remettant pas en cause la logique radio-quadrillée organisant le finage, ce que montre une image aérienne récente de la commune (carte 38).Quand à l'ouest du finage, les opérations foncières se sont coulées dans le moule du parcellaire massif pré-existant et d'origine plus récente.

Carte 38. L'organisation du sol à Saint-Martin-du-Mont.

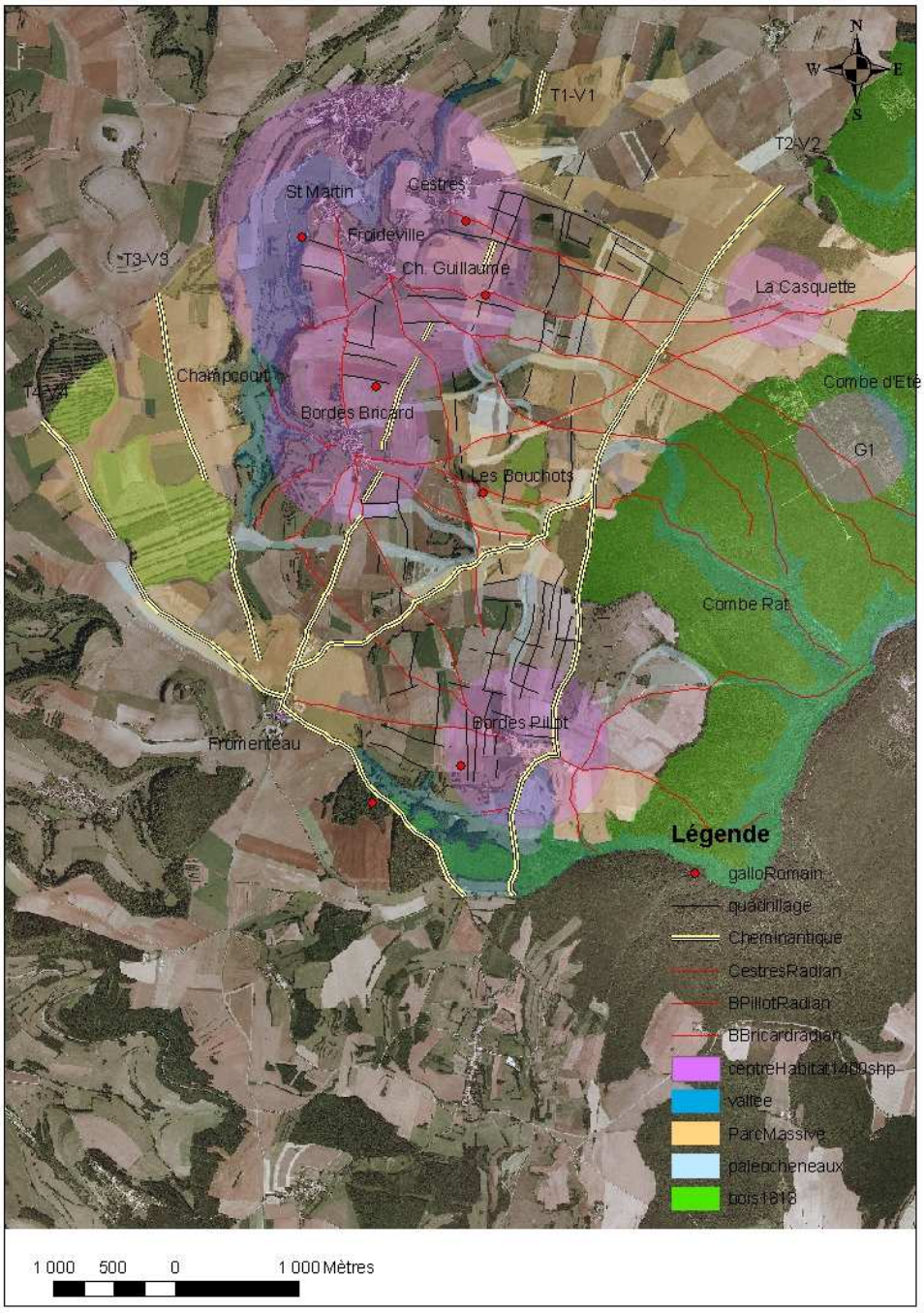

Vu d'aujourd'hui, le territoire rassemble des éléments d'histoires différentes, plus ou moins anciens et transmis ce qui dans l'allure du parcellaire crée des discordances entre les formes

agraires observées. Le résultat en est un mélange d'éléments transmis de diverses époques, d'éléments récemment créés et de quelques éléments reliques (Bordes abandonnées, Tumulus Hallstattien de Château-Manchard, …etc.… Cf. photos 23 et 24).

Photo 23. Un élément relique discret : traces d'ornières sur l'axe V1 (T1) au passage du bois de Cestres.

Photo 24. Vue du site « G2 » en 2004

Situé sur la limite est du finage, entre le plain d'Ahuy et Le Bois de Cestres, en haut de la Combe Noury, G2 correspond à l'interfluve C3 (Cf. Schéma 1).

Mais dans le détail, l'histoire du finage de Saint-Martin reste impossible à raconter. On ne peut pas dire beaucoup de chose des formes antiques pré-romaine et romaine, si ce n'est que la mise en valeur de la partie centrale devait être effective et que les deux *villae* qui y sont localisées ont dû jouer un rôle. On ne peut pas décrire non plus dans le détail les étapes de la régularisation progressive à l'époque médiévale et moderne de la disposition parcellaire, si ce n'est soulever quelques pistes et mettre en évidence quelques étapes marquantes comme par exemple l'installation des fermes de Champcourt au XVIe siècle accompagnant une histoire agraire différenciée entre l'ouest du finage et le reste du territoire ou, la mise en forme du parcellaire de Bordes Pillot au Moyen-Âge, ou bien encore, étant donnée la position angulaire des deux sites, le rôle qu'a pu jouer la liaison entre Fromenteau et les Bordes Pillot, habitats qui semblent apparaître aux XIIe/XIIIe siècle.

5-2. Un chronomodèle de l'organisation du territoire de Saint Martin du Mont.

La mise en œuvre les modèles graphiques suppose, au préalable, que l'on accepte comme point de départ d'avoir une vision théorique de la géographie et d'admettre :

- Que l'espace géographique est un produit social;
- Les principes fondamentaux de la systémique;

- Les bases de l'approche structurale;
- Qu'il y a des lois dans l'espace géographique;
- Que les systèmes géographiques sont dynamiques »[13].

Si l'on accepte le fait que, finalement, tout objet géographique peut se décrire en n'utilisant que trois formes géométriques élémentaires, le point, la ligne, la surface, mais que celles-ci combinées à l'infini produisent une multiplicité de formes, on admettra alors qu'il existe de même, en nombre réduit, des règles organisationnelles universelles simples[14] qui régissent les rapports homme-environnement physique pour produire un territoire. Il faut alors rechercher et mettre en évidence des invariants territoriaux, expressions tangibles de règles comportementales générales régissant le système de relations « hommes-territoire ». C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'usage de la modélisation graphique.
La démarche modélisatrice trouve sa justification dans le fait que, quel que soit l'objet d'étude, la localisation des objets (ici géographiques) dans l'espace (et dans le temps) est déterminante sur le fonctionnement des systèmes appréhendés dans leur globalité. Dans le cas présent, il s'agit de systèmes agraires, et de systèmes de formes agraires.

Figure 9. Saint-Martin-du-Mont, le contexte.

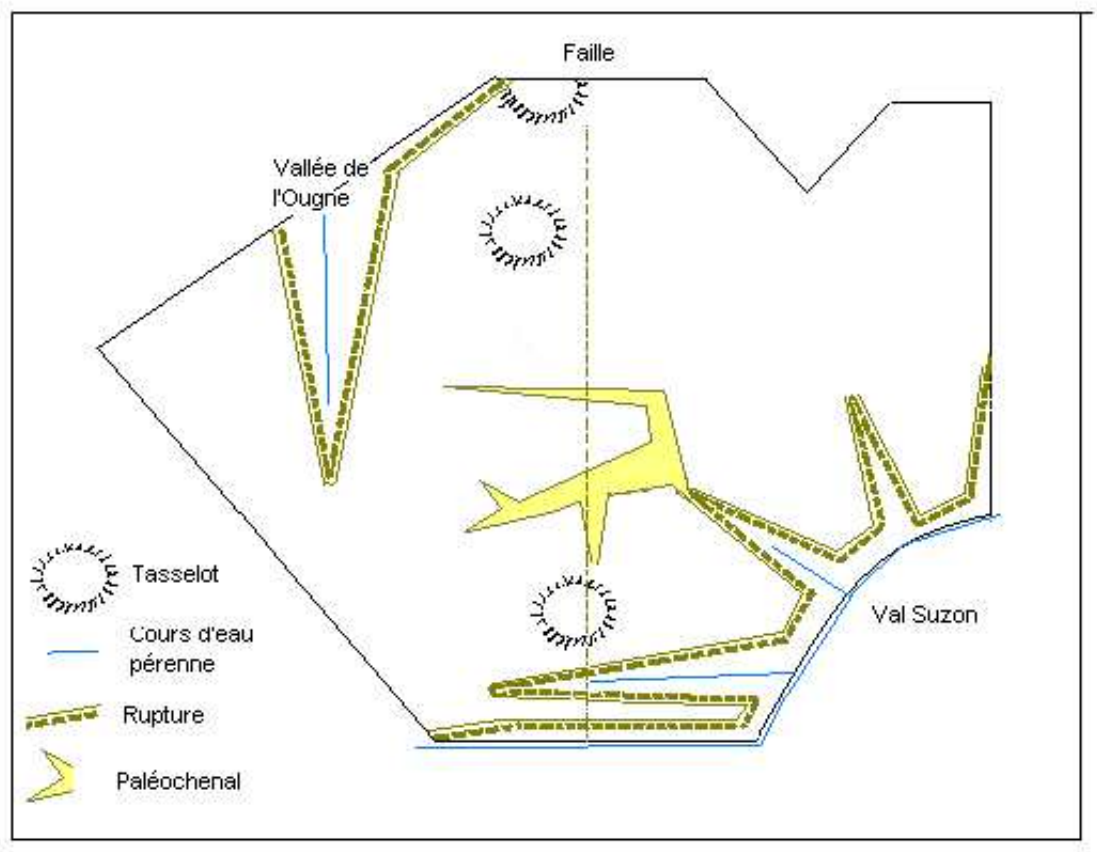

[13] Sivignon M., 1995. Chorèmes, éléments pour un débat. Hérodote N° 76. *pages 93/109.*
[14] Brunet R., 1986. La carte modèle et les chorèmes. Mappemonde N°4/86. Montpellier; GIP RECLUS Ed. *Pages 2/3.*
Brunet R., 1987. La carte mode d'emploi, la carte et les modèles. Paris Fayard/Reclus Ed. *270 Pages.*
Brunet R., Dolfuss O., 1990. In Brunet R. (sous la direction de); Le déchiffrement du monde Mondes nouveaux. Géographie universelle. Hachette/RECLUS Ed. Tome premier. *Pages 76/151.*

Saint-Martin-du-Mont relève du plateau de Langres-Châtillonnais. Le finage se présente comme un vaste plateau à la topographie plane , à peine accidenté par un réseau de paléochenaux. Les cours d'eaux situés en périphérie ont entaillé le plateau, déterminant de fort dénivelés. Cette configuration du finage a toujours provoqué les plaintes des habitants, ce dont les registres de délibérations des conseils municipaux se font l'écho comme par exemple en l'an XI : « …. Que cette commune composée de six hameaux ….. était située dans une montagne très escarpée, que le terrain est très sec et aride n'était arrosé par aucune rivière ce qui fait que les habitants y sont délaissés, que sans exagération les trois-quart et demi ne récoltent pas du grain malgré la quantité de terrain assez considérable qu'ils cultivent pour leur consommation.. »[15].

L'occupation antique du sol semble se concentrer sur la partie centrale du finage actuel. On fera l'hypothèse d'une présence forestière à ses marges.

Figure 10. Hypothèse d'occupation antique du sol.

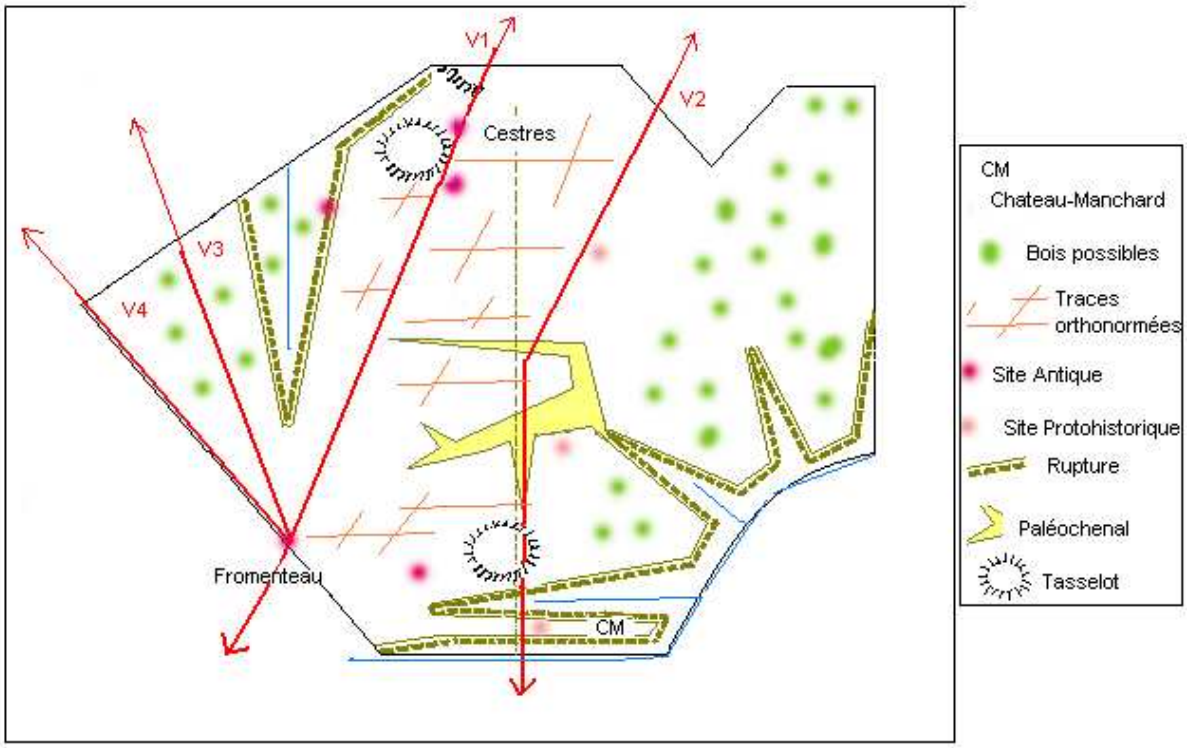

Des fouilles en montré l'existence de sites antiques, dont deux *villae*, une un peu au sud de Cestres au pied de la butte de Champ Toyon en Champ Guillaume (figure 7), à proximité d'un petit niveau de source, et une autre probable au sud du finage au nord-ouest de l'actuel Bordes Pillot. Par ailleurs le site de Cestres ou ses proches environs[16] aurait déjà pu être occupé dans la période antique ou du moins du bas empire. Fromenteau se trouve être un carrefour sur un

[15] Archives Départementales de la Côte d'Or (ADCO E DEP 562-1).
[16] Comme le site de « La Vie Aux Maires ». Mémoire de la Commission Archéologique de la Côte d'Or (CACO). Tome XXI Fasc. III/IV. 1938-1939. Dijon 1941.

axe (V1) reliant Langres (*Andemadunum*) à Bibracte et Autun par Sombernon, et à Mâlain (*mediolanum*) possible ville frontière entre les Eduens et les Lingons.[17] L'axe V2 qui serait antérieur est bordé de sites soit hallstattien, soit laténien dont le plus remarquable est celui de Château-Manchard[18].
Le fait principal est que le territoire est organisé dans le sens nord-sud, sens principal de circulation.

Il est à peu près impossible de préciser l'évolution du territoire lors du Bas-empire et du haut Moyen-Âge. L'abbaye de Saint Seine[19] est fondée vers 530 à l'ouest du futur finage de Saint Martin, et Cestre est attesté au début du IXe siècle. Des nécropoles sont signalées à divers endroit du finage, à Cestre [20]ou encore derrière le bois de Champcourt[21]. La commune de Saint Martin-du-Mont, appelée Mont Saint-Martin avant la révolution, n'apparaît que tardivement dans les textes, en 1178. Toutefois la découverte de sarcophages mérovingiens dans le cimetière et la dédicace à St Martin suggéreraient une plus grande ancienneté (Ve-VIe siècle ?).

Figure 11. Hypothèse d'occupation médiévale et moderne du sol.

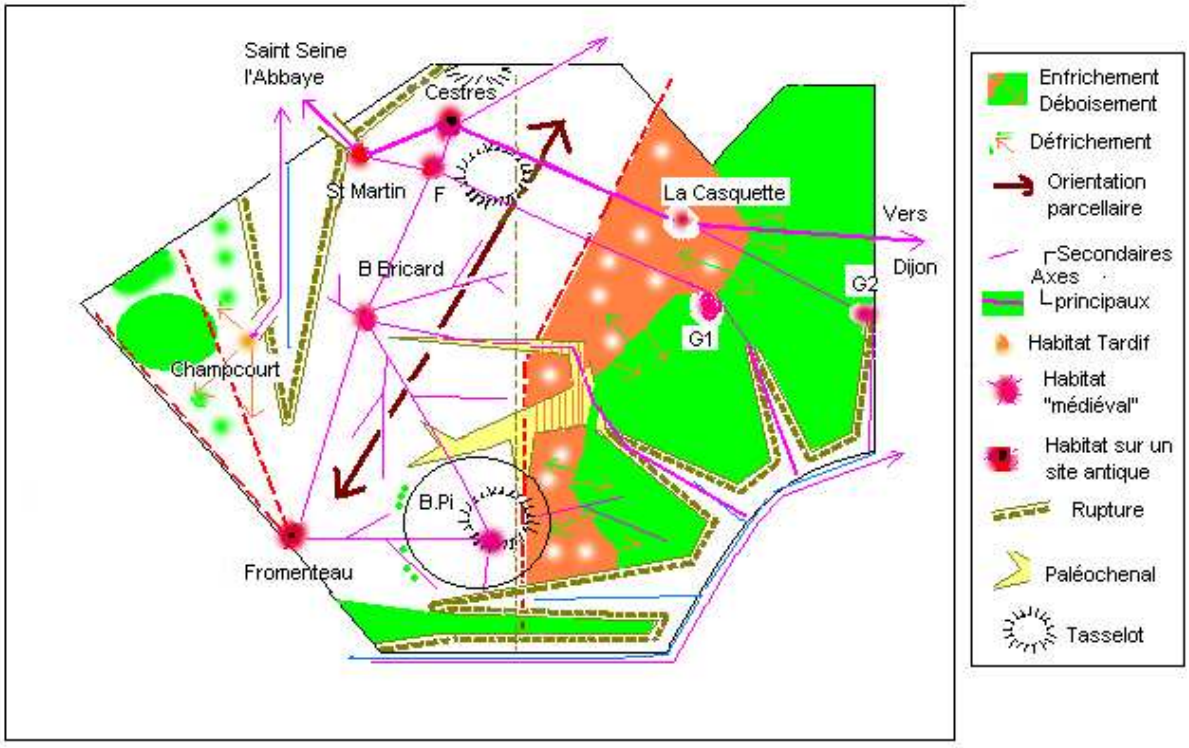

Quoiqu'il en soit, l'organisation territoriale qui nous apparaît à partir du XIe-XIIe siècle se coule dans le moule préexistant en le réactualisant et en s'hybridant avec lui, et ceci même s'il

[17] Bénard J., Mangin M., Goguey R., Roussel L. 1994. Les agglomérations antiques de Côte d'Or. Annales littéraires de l'Université de Besançon 522. Série Archéologie N0 39. Paris. 303 pages.
Bénard J. Discussion personnelle.
[18] Service Régional de l'Archéologie et mémoire de la CACO, Tome XXI Fasc. III/IV. 1938-1939. Dijon 1941.
[19] « ..Monasterium quod est S. Sequani in pago Magnimontensi constructum.…. fiscum nostrum qui est positus in confinio Sigestrensi…. » (Vers 830. Cartulaire de Saint Seine. ADCO).
[20] A « La Vie Aux Maires ».
[21] Carte archéologique. Service Régional de l'Archéologie. Direction Régionale des Affaires Culturelles. Rue Vannerie, Dijon.

n'existe apparemment pas de solution de continuité entre l'organisation de l'habitat antique et médiéval. De l'observation de la structuration du territoire on peut avancer la chronologie suivante d'établissement des habitats : Cestres, Saint Martin puis Froideville, les Bordes, Bricard, Pillot, Margot, (La Casquette), un peu plus tardivement G1, (B. Gaudot) et G2, et enfin au XVIe siècle les fermes de Champcourt aussi nommées « Grange Germaine » (Tableau 1), l'installation de G1 et G2 correspondant à une pression démographique et foncière maximale.

Mais le fait majeur de la dynamique du territoire sur la longue durée reste le basculement des axes de circulation qui passent du sens nord-sud au sens ouest-est, résultat de l'émergence des pôles dijonnais et de St Seine, le parcellaire quant à lui conservant l'orientation antique nord-sud. La clairière culturale circulaire presque parfaire de Bordes Pillot est un bon exemple de cette évolution qui à vu l'hybridation entre une organisation antique du parcellaire et des formes médiévales et modernes validées par le remembrement (carte 29 et 30).

La pression foncière actuelle est au moins aussi intense que celle observée au XIXe siècle lors du maximum de population et vraisemblablement identique à celle régnant au XIVe siècle. Toutefois, actuellement, la nature de cette pression est fondamentalement différente. Avant 1950 la pression foncière (et culturale) avait une origine démographique. La zone tampon (carte 19) que nous avons mise en évidence à l'ouest du finage avait pour objet d'absorber la croissance démographique. En cas de dépeuplement, pelouses, fruticées, pré-bois, puis bois se réinstallaient au rythme des conditions édaphiques locales. C'est ainsi qu'entre le début des années 1900 et la fin des années 1960, la friche et les fruticées se sont étendues, de même que les pelouses intraforestières (photo 22), se fermaient. Depuis 1960 le mouvement s'est inversé, sauf pour les pelouses intraforestières désormais inutilisées. La mécanisation-motorisation en est alors la cause. Mais ce puissant mouvement accompagné du remembrement s'est parfaitement coulé dans le moule parcellaire préexistant. Le remembrement a confirmé, en la conservant, cette hybridation des formes antiques, médiévales et modernes. De ce point de vue l'organisation du parcellaire actuelle est aussi en soit un fait archéogéographique car chargé d'héritage (carte 38).

En résumé nous retiendrons (figure 12) :

1. Le finage est topographiquement sub-tabulaire à peine ponctué de » tasselots » et de paléochenaux aux pentes douces. Il est bien délimité sur ses 3 cotés, est, ouest et sud par des ruptures. Au nord, vers la commune de Prairay, le plateau se poursuit sans limite physiquement perceptible.
2. Une direction organisatrice matérialisée par des voies de communications structure le finage dans le sens nord-sud. La partie centrale est occupée par un parcellaire dense aux limites orthonormées. Les axes de communications organisent ce parcellaire. L'habitat est en cohérence avec cette organisation. La forêt est rejetée en périphérie. Tout porte à croire que cette organisation se poursuit vers Prairay et Francheville au nord.
3. L'orientation parcellaire est conservée, mais les communications s'organisent selon un axe ouest-est. Les habitats sont disséminés sur le finage et les dessertes sont rayonnantes depuis ces derniers. Les liaisons inter-habitat forment un graphe non orienté. Entre la forêt toujours aux marges du finage et le plateau central cultivé, existe une zone tampon. G1 s'y est installé, tout comme La Casquette. L'ouest du finage voit l'installation des fermes de Champcourt
4. Depuis 1950, le remembrement conforte cette organisation, seul changement, la zone tampon a disparu du fait de la mécanisation-motorisation. G1 se trouve maintenant en pleine forêt.

Figure 12. Essai de chronomodèlisation graphique.

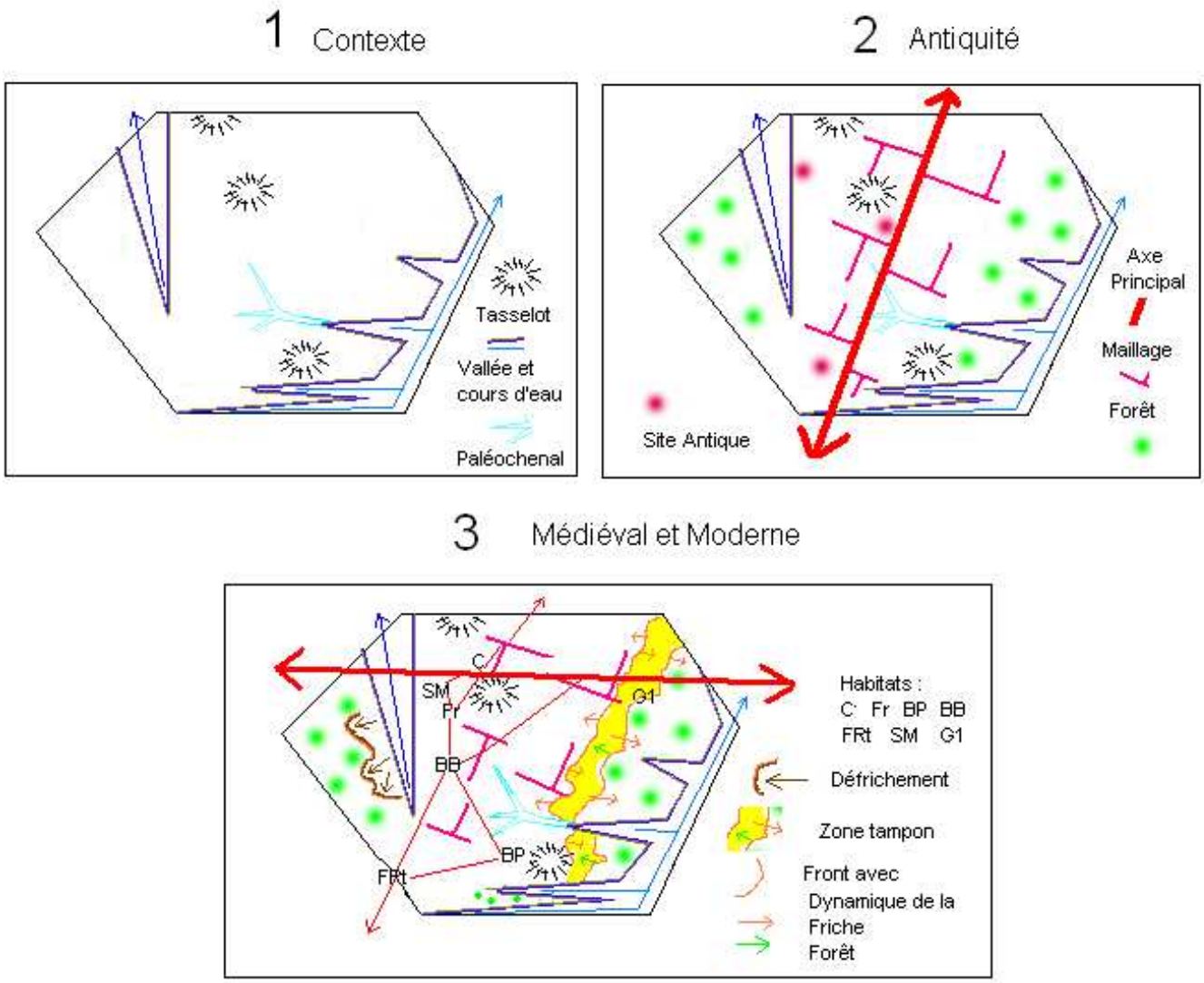

Pour des raisons de commodité nous avons adopté comme cadre à la modélisation ce qui nous semblait être le moins arbitraire : les limites communales contemporaines. Pour les périodes antérieures, le modèle ouvre évidemment des fenêtres dans des territoires de superficie et de découpe différentes et si pour la période moderne les limites communales contemporaines peuvent encore avoir un sens, il n'en est rien pour la période antique et protohistorique. Le modèle 2 « Antiquité », doit donc se comprendre comme étant la représentation de ce que l'on suppose être la structuration du territoire antique, arbitrairement borné par les limites communales actuelles. Par exemple, les tracés V1 et V2 se poursuivant au nord sur Prairay et Francheville : à contexte édaphique identique, il est absurde de croire que l'organisation du territoire relevée à Saint Martin pour la période antique viendrait butter sur une limite moderne qui n'existait alors pas et ne se poursuivrait pas au-delà vers le nord. La même remarque peut se faire pour les axes V3 et V4 au nord-ouest et à l'ouest, la haute vallée de l'Ougne ne constituant pas un obstacle insurmontable. Par contre, au sud et à l'est, l'obstacle du Val Suzon est suffisamment prononcé pour avancer l'hypothèse qu'il est pu constituer une limite forte déjà présente dans l'antiquité. Dans cet ordre d'idée, il aurait alors

fallu intégrer dans le modèle 3 le Plain d'Ahuy (schéma 1), car relevant de la commune de Val Suzon, il n'apparaît évidemment pas.
De fait, on ne sait pas quoi dire de sérieux sur la territorialisation à l'époque antique, car on ne peut retenir l'hypothèse d'une quelconque fixité des ressorts territoriaux et, si derrière la commune on peut encore percevoir la paroisse, derrière encore, le *fundus* de la *villa* reste inatteignable.